

**Décision du Directeur n° 2024/31**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Givors,**

**VU** l'article L.6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé,

**VU** l'article D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation des directeurs des établissements de santé,

**VU** l'arrêté n°2023-17-0541 de l'ARS du 8 décembre 2023 portant désignation de Mme Corinne JOSEPHINE, Directrice d'Hôpital, directrice adjointe au département des ressources matérielles des Hospices Civils de Lyon (HCL), pour assurer l'intérim des fonctions de direction du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD Les Allobroges de Chaponnay à compter du 1er janvier 2024,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Madame Tiana WYBRECHT reçoit délégation pour présider le CSE de l'EHPAD de Chaponnay. A ce titre, elle a délégation pour signer les ordres du jour, les convocations et les relevés de conclusion.

**ARTICLE 2** : Délégation permanente est donnée à Madame Tiana WYBRECHT, Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, Directrice adjointe en charge des EHPAD de Givors et de Chaponnay, à l'effet de signer les actes et décisions permettant d'assurer la gestion ainsi que le fonctionnement courant et général de l'EHPAD de Chaponnay :

**Ressources humaines :**

- Les contrats à durée déterminée
- Les décisions RH
- Les attestations RH
- Le courrier adressé aux agents
- Les conventions de stage
- Les conventions de formation
- Les notes d'information
- Les ordres de mission des agents

Gestion administrative des résidents et relations avec les familles :

- Contrat de séjour
- Les autorisations de prélèvement des résidents
- Les attestations de présence en établissement des résidents
- Les actes de cautionnement des résidents
- Les attestations de résidence en foyer des résidents

Achats et logistique :

- Les bons de commande dans la limite de 1 000€ HT
- Les bordereaux d'envois divers
- Les déclarations de sinistres aux assureurs
- Les correspondances adressées aux organismes et établissements extérieurs

**ARTICLE 3 :** Signature des pièces comptables, titres de recettes, mandats et bordereaux relatifs aux dépenses et recettes :

En cas d'absence simultanée du Directeur des finances et de la Directrice générale par intérim, Madame Tiana WYBRECHT dispose d'une délégation pour la signature des pièces comptables, titres de recettes, mandats et bordereaux relatifs aux dépenses et recettes

**ARTICLE 4 :** Domaines exclus de la délégation de signature :

Les actes suivants sont réservés à la signature de la Directrice générale par intérim, Corinne JOSEPHINE :

Mesures d'ordre financier et économique :

- Contrats d'emprunts
- Actes relevant de la domanialité publique (patrimoine et actes notariés)
- Décisions relatives aux achats relevant du domaine de l'investissement d'un montant supérieur à 1000€
- Actes relatifs à la passation des marchés publics dans tous les domaines d'achats
- Actes relatifs à la passation des marchés publics concernant une opération de travaux

Mesures relevant de la stratégie et de la direction commune :

- Signature du CPOM
- Conventions et actes de coopération

Mesures relevant de la gestion des personnels de l'EHPAD :

- Signature de CDI de droit public
- Décisions relatives à l'engagement des procédures disciplinaires
- Décisions de mise en stage, titularisations, fin de contrats et licenciement

Mesures relatives aux contentieux :

Les actes concernant les dossiers contentieux et engageant juridiquement l'EHPAD de Chaponnay hors contentieux relatifs à l'hébergement

Relations avec les autorités constituées et les médias

En dehors des mentions de la présente décision, sont réservés à la Directrice générale par intérim, les actes et correspondances engageant l'EHPAD dans ses relations avec les autorités administratives, les membres du corps préfectoral, le Président du conseil d'administration, la presse écrite et audiovisuelle.

**ARTICLE 5** : Cette délégation de signature prend effet à compter de ce jour.

Fait à Givors, le 15/04/2024

**Le Directeur,**

**C. JOSEPHINE**



**Directrice Adjointe en charge de l'EHPAD  
de Givors et de l'EHPAD de Chaponnay,**



**T. WYBRECHT**

